



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Cinquantième session**

Genève, 28 novembre – 6 décembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la cinquantième session^{1 2 3}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 novembre 2016 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses quarante-septième, quarante-huitième et quarante-neuvième sessions et questions en suspens:
 - a) Examen des projets d'amendements déjà adoptés durant la période biennale;
 - b) Explosifs et questions connexes;
 - c) Inscription, classement et emballage;
 - d) Systèmes de stockage de l'électricité;
 - e) Transport de gaz;
 - f) Questions diverses en suspens.

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.3/99/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 2 septembre 2016.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc3/c3age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de s'inscrire en ligne avec le nouveau système d'enregistrement en ligne sur le site web de la CEE-ONU (<https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=wi6LNX>). À l'arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d'identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour une carte du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site web (<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>).

3. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type.
4. Principes directeurs du Règlement type.
5. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
6. Nouvelles propositions d'amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses⁴.
7. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH):
 - a) Critères relatifs à l'hydroréactivité⁵;
 - b) Épreuves et critères pour les matières liquides ou solides comburantes⁵;
 - c) Critères de classification relatifs aux gaz inflammables⁵;
 - d) Jugement d'experts et force probante des données;
 - e) Critères relatifs à la corrosivité;
 - f) Mise à jour des références aux directives de l'OCDE;
 - g) Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères dans le contexte du SGH⁵;
 - h) Examen du chapitre 2.1 du SGH⁵;
 - i) Divers⁵;
8. Programme de travail pour la période biennale 2017-2018.
9. Projet de résolution 2017/... du Conseil économique et social.
10. Élection du bureau pour la période biennale 2017-2018.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.

⁴ Documents concernant des sujets qui n'ont pas été abordés précédemment par le Sous-Comité au cours de la période biennale 2015–2016.

⁵ Les participants aux travaux du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH) qui ne participent pas habituellement aux travaux de ce Sous-Comité (TMD) sont invités à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci discute les dangers physiques en tant que centre de liaison SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43b)).